

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2017


**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**
**POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**
Conseil syndical n°1 du : 1^{er} février 2017
Délibération n° : 2017.003

Page 1 sur 2

Objet : Délibération 2017.003 : ESPRIT SAISON : Modalité de fonctionnement et désignation de l' élu référent

Par suite d'une convocation en date du 23 janvier 2017, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briannonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés en la communauté de communes du Briannonnais le 1^{er} février 2017 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briannonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Cyrille DRUJON D'ASTROS

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briannonnais - 5 Voix			
Maurice DUFFOUR	Absent	Francine DAERDEN	Absente
Alain FARDELLA	Absent	Thierry BOUCHIE	Absent
Pierre LEROY	Présent	Typhaine BERTHET BOUTARIC	Absente
Sébastien FINE	Présent	Eric PEYTHIEU	Absent
Catherine VALDENAIRE	Absent	Jean Pierre SEVREZ	Absent
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 voix			
Christian LAURENS	Absent	Valérie GARCIN	Absente
Bernard LETERRIER	Présent	Dominique MOULIN	Absent
Serge LAURENS	Présent	Maxime BERARD	Absent
Max BREMOND	Absent Pouvoir à Bernard LETERRIER	Jean Louis BERARD	Absent
Communauté de communes du Pays des Ecrins – 2 voix			
Cyrille DRUJON D ASTROS	Présent	Jean Robert RICHARD	Absent
Jean CONREAUX	Présent	Martin FAURE	Absent

Vu

L'avis favorable du Conseil Syndical en date du 4 mai 2016 pour le portage du dispositif Esprit Saison par le PETR,

La délibération n°2016.055 : Esprit saison : Demande de subvention 2017, approuvant la demande de subvention pour prendre un prestataire pour animer et développer le dispositif,

CONSIDERANT :

La création du dispositif Esprit Saison et son apport au territoire

Les objectifs communs du PETR, des Communautés de communes, de la Maison des Saisonniers et des Maisons de Services Au Public d'accompagner l'emploi saisonnier et de favoriser l'accès aux services,

La proposition de charte régissant les conditions d'adhésion d'un territoire à Esprit Saison et de mise en œuvre du dispositif

La proposition de protocole pour préciser le rôle et le fonctionnement du PETR pour Esprit Saison

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2017



PETR
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**

**POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**

Conseil syndical n°1 du : 1^{er} février 2017

Délibération n° : 2017.003

Page 2 sur 2

Objet : Délibération 2017.003 : ESPRIT SAISON : Modalité de fonctionnement et désignation de l' élu référent

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	7
Nombre de membres présents	6	Nombres de membres représentés	1
Nombre de suffrages exprimés		7	
Pour	7	Contre	0
		Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

- Valide la charte d'adhésion à Esprit Saison
- Valide le protocole régissant le rôle et le fonctionnement du PETR pour Esprit Saison
- Nomme comme élu référent pour Esprit Saison : Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS
- Autorise cet élu à signer tout accord d'adhésion via la charte d'un nouveau territoire à Esprit Saison ;
- Autorise cet élu à valider toute modification à apporter à la charte et au protocole

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,
Pierre LEROY

